

Introduction

Christine Tappolet and Daniel Weinstock

Volume 28, Number 1, Spring 2001

La nature des normes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/004991ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/004991ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (print)

1492-1391 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Tappolet, C. & Weinstock, D. (2001). Introduction. *Philosophiques*, 28(1), 3–8.
<https://doi.org/10.7202/004991ar>

Introduction

CHRISTINE TAPPOLET

Université de Montréal
Tappolec@philo.umontreal.ca

DANIEL WEINSTOCK

Université de Montréal
Weinstod@philo.umontreal.ca

L'être humain évolue dans un univers de normes. Rien ne semble plus naturel que d'affirmer que, par exemple, dans une situation donnée, un agent *aurait dû* se comporter de telle ou telle manière ou encore qu'étant donné les faits dont il dispose, un individu devrait normalement en arriver à la conclusion que p. Pour reprendre une expression de Jonathan Dancy, une norme, c'est tout ce qui apparaît du côté « ought » de la célèbre distinction entre « is » et « ought » (Dancy 2000).

Or, le normatif pose une série de questions philosophiques des plus complexes allant de la nature des normes en général et de leur relation avec la motivation, à la question des normes particulières que nous devrions reconnaître dans un domaine spécifique, comme celui de la prudence ou de l'éthique, en passant par les questions portant sur l'épistémologie des normes et sur la sémantique des énoncés normatifs.

Les essais recueillis dans ce numéro de *Philosophiques* contribuent tous de manières différentes à l'élucidation de certaines de ces questions. La présente introduction entend fournir au lecteur un canevas général permettant de situer ces essais dans le contexte plus large des divers débats philosophiques entourant la notion du normatif.

Une première question qui se pose a trait au statut ontologique du normatif et à son rapport malaisé avec le naturalisme. Qu'est-ce que cette autorité que possèdent nos jugements normatifs et comment se fait-il que ces jugements non seulement fournissent des raisons d'agir, mais semblent aussi avoir un impact sur nos motivations ? Les héritiers philosophiques de Hume ont maintenu la stricte distinction entre le factuel et le normatif et ont mis cette dernière catégorie au ban d'une ontologie respectable. Un jugement normatif serait selon ces penseurs tout au plus la manifestation ou l'expression de nos états affectifs. Un tel scepticisme par rapport aux normes se trouverait par ailleurs confirmé par certains des arguments les plus notoires de la philosophie contemporaine, tel le « rule-scepticism » attribué par Kripke au second Wittgenstein (Kripke 1982). Qu'en est-il, donc, du statut ontologique des normes ?

Une tradition rationaliste issue de Kant, et incluant notamment des penseurs contemporains comme John Rawls (1980), a tenté de contrer le scepticisme par rapport au normatif que le naturalisme a tendance à engendrer en prétendant qu'une interrogation *ontologique* sur la nature du normatif est en quelque sorte hors sujet. Si les normes ne font pas partie du

« mobilier de l'univers », pour reprendre la fameuse expression de John Mackie (1977), elles ne sont pas pour autant illusoire. Elles émergent plutôt de l'activité de la raison elle-même. C'est notre statut d'être rationnel qui fait que certaines normes s'imposeraient à nous. Ainsi, par exemple, l'Impératif Catégorique, le principe suprême de la moralité selon Kant, mais qui correspondrait selon certains kantien contemporains comme Onora O'Neill (1989) à une contrainte plus générale sur toute activité rationnelle, émerge d'une réflexion sur la possibilité d'une rationalité pratique. Ainsi, le constructivisme d'un John Rawls (1971) peut être vu comme une tentative d'actualiser le projet kantien dans le contexte des débats normatifs contemporains. Dans le présent recueil, Stélios Virvidakis et Jean-Yves Goffi sont les plus proches de cette tradition. D'autres auteurs, tels que Ruwen Ogien, mettent de l'avant une vision que l'on pourrait appeler « pluraliste » de la rationalité des normes. Ils prétendent que nos normes de premier ordre sont sujettes à des méta-normes qui sont pour leur part incommensurables.

A l'opposé de la tradition kantienne se trouvent diverses tentatives naturalistes de faire une place pour le normatif dans un monde naturel. Bien qu'on s'accorde en général pour dire qu'il semble difficile de croire que les normes puissent être simplement réduites à des faits naturels, des auteurs qui se qualifient d'émotivistes ou d'expressivistes, comme Simon Blackburn (1998) et Alan Gibbard (1990) ont cherché à montrer comment les normes sont le produit de nos sentiments ou de nos émotions. Une autre possibilité consiste à faire émerger les normes de nos pratiques sociales. Prenant comme point de départ les difficultés inhérentes à la conception de Brandom (1994), Joseph Heath offre dans le présent volume une explication du normatif qui situe son origine dans l'interaction sociale.

D'une manière générale, une des difficultés persistantes pour toute approche objectiviste des normes vient du lien intime entre les normes et la motivation. Il semble naturel d'admettre que les jugements normatifs ont, ou du moins devraient avoir, une influence sur nos actions – celui qui juge devoir rendre le livre qu'il a emprunté, par exemple, devrait au moins être motivé à le faire. L'idée d'une norme semble être conceptuellement liée à celle de motivation – c'est du moins ce qu'affirment les *internalistes* (Smith 1994). Étant donné la plausibilité de l'internalisme, l'idée d'une origine *rationnelle* des normes pose un problème particulier. Pour reprendre la formulation classique de Bernard Williams (1981), on ne peut imaginer une norme qui serait par rapport à l'économie conative de l'agent *purement externe*. Les normes auxquelles nous serions assujettis doivent se rattacher d'une manière ou d'une autre à nos désirs et inclinations. Mais, pour reprendre un argument célèbre de Hume, on voit mal comment la raison pourrait disposer d'un quelconque pouvoir motivationnel. L'exigence de rendre compte de ce qui dans le normatif noue avec nos motivations semble plutôt donner raison aux analyses expressivistes, puisque le lien entre émotion et motivation pose évidemment beaucoup moins de problèmes.

Les options sont donc les suivantes : on peut maintenir une analyse rationaliste de l'origine des normes, et affirmer qu'il existe un lien entre raison et motivation. De telles initiatives n'ont eu historiquement qu'un succès mitigé. Qu'il s'agisse de la doctrine du mystérieux « respect » pour la loi morale édicté par Kant ou de la « motivation contractualiste » dont Scanlon (1982) fait l'hypothèse¹, elles ont d'habitude péché par leur caractère excessivement *ad hoc*. Ou alors on peut maintenir l'objectivité et la rationalité des normes en récusant le soi-disant lien conceptuel qui existerait entre normes et motivation. Selon les tenants de l'*externalisme*, la relation entre le jugement moral et la motivation serait contingente (voir Brink 1989, notamment). Finalement, on peut faire le choix contraire en rejetant le rationalisme afin de préserver le lien conceptuel entre norme et motivation. Peter Railton nous livre dans le contexte de ce recueil une réflexion sur la nature de l'autorité normative.

Certains auteurs, d'inspiration plus aristotélicienne ou wittgensteinienne, contestent les termes du débat tels qu'ils viennent d'être exposés. Ils se refusent à l'idée que raison et émotion puissent être à ce point dissociées, préférant l'idée que c'est le concert de nos capacités cognitives et de notre sensibilité qui rend possible la découverte des normes (voir McDowell 1985 et Wiggins 1987). Par ailleurs, les normes ne sauraient, selon ces auteurs (nous pensons notamment ici à des penseurs tels que Jonathan Dancy (1993) et Cora Diamond (1995)), être ramenées à des énoncés généraux, mais incorporeraient plutôt des règles hautement particularisées et contextualisées. Une telle vision des normes a par ailleurs une incidence sur la manière dont ces auteurs conçoivent l'éthique de premier ordre. Ils s'opposent aux théories telles l'utilitarisme et la déontologie d'inspiration kantienne qui tentent d'énoncer des principes moraux généraux dont le pedigree serait purement rationnel.

Ces différentes conceptions de la rationalité des normes donnent par ailleurs lieu à des visions fort différentes de l'épistémologie des normes. Comment peut-on connaître les normes auxquelles nous sommes sujets ? Certains auteurs, pour la plupart externalistes, prétendent que les normes sont relatives à des questions purement factuelles ayant trait aux conditions du bien-être et de l'épanouissement humains, et que l'épistémologie des normes doit donc être conçue comme étant en continuité avec les conditions de notre connaissance des faits empiriques. Dans un cas comme dans l'autre, la connaissance serait fondée sur l'observation. C'est là une conception qui a fait toutefois l'objet de nombreuses critiques (voir Harman 1977, ainsi que la discussion de Sayre-McCord (1988)). Les internalistes rationalistes, pour lesquels les normes ne relèvent pas de l'ordre des faits empiriques, privilégient une épistémologie constructiviste, selon laquelle, *grosso modo*, on arriverait à une connaissance des normes par un raisonnement qui se rapprocherait davantage du raisonnement mathéma-

1. Notons que dans son récent livre, Scanlon abandonne cette thèse au profit d'une forme d'internalisme affirmant que nous avons une raison de nous conformer à nos jugements moraux même en l'absence d'un tel désir (cf. Scanlon 1998).

tique (voir Scanlon 1998, par exemple). Cette approche constitue la toile de fond du texte de Stélios Virvidakis, qui discute de la validité de certains arguments *a priori* en éthique. Finalement, les particularistes fondent la connaissance des normes sur une conception de l'épistémologie qui accorde une place importante à l'orientation que sont susceptibles de nous fournir nos émotions, et qui met par ailleurs l'accent sur la perception extrêmement précise et détaillée des situations dans lesquelles les normes trouvent leur domaine d'application. Dans cet esprit, Bernard Baertschi suggère que les émotions ont un rôle à jouer dans notre appréhension des valeurs et des normes, ces dernières étant comprises comme un cas particulier des valeurs. Pour sa part, Jean-Yves Goffi examine la nature du raisonnement moral et défend une approche qui souligne l'importance des cas paradigmatiques. S'intéressant aussi aux questions épistémologiques, Jocelyne Couture avance que les justifications de principes éthiques sont coupables d'introduire des contenus éthiques qui échappent ainsi à la discussion.

Les normes soulèvent par ailleurs un certain nombre d'interrogations de nature sémantique, qui ne sont pas sans lien avec les débats entre expressivistes et rationalistes que nous avons brièvement évoqués plus haut. Comment les normes se comportent-elles dans le discours ? Certains rationalistes pensent trouver dans la réponse à cette question une arme considérable contre les analyses expressivistes. En effet, l'expressivisme semble difficilement conciliable avec l'utilisation courante des expressions normatives, par exemple, dans les contextes indirects, où l'on n'exprime pas notre approbation ou notre désapprobation d'une norme, mais où l'on a par rapport à elles une attitude propositionnelle telle que le doute ou l'interrogation, ou encore dans les cas où les énoncés normatifs figurent comme antécédents de conditionnels (Geach 1960). Des émotivistes tels que Simon Blackburn (1998) et Alan Gibbard (1990) se sont livrés à des analyses extrêmement complexes du discours normatif afin de contourner ce problème.

L'étude du normatif a également donné lieu à d'intéressants développements dans le domaine de la logique dite « déontique », qui a connu son envol dans les écrits de G.H. von Wright (1951), qui tenta, entre autres, de modéliser le fonctionnement logique des concepts tels que ceux de l'obligatoire, du permis, et du prohibé sur celui des concepts aléthiques tels que ceux de nécessité, de possibilité et d'impossibilité, formalisé dans le domaine de la logique modale. Plusieurs « cas problèmes » ou paradoxes ont donné à la logique déontique une certaine indépendance par rapport au discours modal. C'est le cas notamment du paradoxe du « bon Samaritain » : le fait que Dupont se soit repenti d'un meurtre implique qu'il l'a commis, mais le fait qu'il soit obligé de se repentir n'implique pas qu'il ait été dans l'obligation de le commettre. La résolution de ce type de paradoxe a donné lieu au développement de ressources logiques telles que l'obligation conditionnelle.

La question qui a fait couler le plus d'encre dans les débats philosophiques traite sans doute des normes associées à la raison pratique. Les écrits de philosophes comme James Griffin (1986) et Derek Parfit (1984), ainsi que les

développements en théorie de la décision ont renouvelé l'intérêt des philosophes pour des questions relatives à la nature de la prudence, c'est-à-dire des normes que doit respecter l'agent pour promouvoir son bien-être. Parmi les questions qui ont suscité le plus d'intérêt philosophique, l'on retrouve des interrogations sur la mesure dans laquelle il est rationnel ou non de pondérer nos intérêts présents au profit de nos intérêts futurs, et sur les normes à adopter dans des situations de choix devant l'incertitude. Et bien sûr, le débat sur les normes éthiques représente l'un des champs d'activité philosophique les plus riches et féconds dans la littérature contemporaine. Les principales familles de pensée sont conséquentialistes et déontologiques. Les premières prétendent que les normes morales que nous nous imposons doivent toujours être sensibles aux conséquences, alors que les secondes estiment que certaines règles morales devraient être immunisées de toute considération de conséquences. Certains conséquentialistes, dont Philip Pettit (1997), estiment que le « fardeau de la preuve » tombe ainsi massivement sur les épaules de ceux qui défendent l'approche déontologique, dans la mesure où ces derniers auraient à justifier que certaines valeurs ne devraient pas faire l'objet d'une promotion ou d'une maximisation. Il s'agit pour les partisans de normes déontologiques de les justifier en faisant ressortir les valeurs dont certaines formes de restriction non-maximisante permettraient l'atteinte. C'est le cas de l'essai de Sarah Stroud, qui part du fait de notre inviolabilité pour justifier certaines restrictions déontologiques. L'essai de Philip Pettit aborde ces questions par un tout autre biais. Il développe une généalogie de nos concepts moraux qui suggère que certains de nos concepts moraux sont de caractère déontologique, tandis que d'autres sont de nature axiologique, de sorte qu'ils contribueront plutôt à développer une approche telle que le conséquentialisme.

Il n'est évidemment pas possible de couvrir la pleine étendue de ces interrogations dans le contexte d'un seul recueil. Notre espoir est néanmoins que les réflexions livrées ici permettront une meilleure compréhension des normes et de leur nature.

Bibliographie

- Blackburn, Simon (1998) *Ruling Passions*, Oxford, Clarendon Press.
 Brandom, Robert (1994) *Making it Explicit*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
 Brink, David O. (1989) *Moral Realism and the Foundations of Ethics*, Cambridge, Cambridge University Press.
 Dancy, Jonathan, dir. (2000) *Normativity*, Oxford, Blackwell.
 Dancy, Jonathan (1993) *Moral Reasons*, Oxford, Blackwell.
 Diamond, Cora (1995) *The Realistic Spirit*, Cambridge, Mass., MIT Press.
 Geach, Peter (1960) « Ascriptivism », *The Philosophical Review*, vol. 74, p. 449-45.

- Gibbard, Alan (1990) *Sagesse des choix, justesse des sentiments*, trad. S. Laugier, Paris, PUF, 1996.
- Griffin, James (1986) *Well-Being*, Oxford, Clarendon.
- Harman, Gilbert (1977) *The Nature of Morality*, Oxford, Oxford University Press.
- Kripke, Saul (1982) *Wittgenstein on Rules and Private Language*, Oxford, Basil Blackwell.
- Mackie, John (1977) *Ethics. Inventing Right and Wrong*, Londres, Penguin.
- O'Neill, Onora (1989) *Constructions of Reason : Explorations of Kant's Practical Philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Parfit, Derek (1984) *Reasons and Persons*, Oxford, Clarendon.
- Pettit, Philip (1997) « The Consequentialist Perspective », dans M.W. Baron, Ph. Pettit et M. Slote, dir., *Three Methods of Ethics*, Oxford, Blackwell.
- Rawls, John, (1980) « Kantian Constructivism in Moral Theory », *Journal of Philosophy*, vol. 77, p. 515-572.
- Rawls, John (1971) *Théorie de la justice*, trad. C. Audard, Paris, Seuil, 1987.
- Sayre-McCord, Geoffrey (1988) « La théorie morale et l'absence de pouvoir explicatif », dans R. Ogien, dir., *Le Réalisme Moral*, Paris, PUF, 1999, p. 205-246.
- Scanlon, Thomas M. (1999) « Le contractualisme et l'utilitarisme », dans C. Audard, ed., *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme*, Paris, PUF, vol. III, p. 151-189.
- Scanlon, Thomas M. (1998) *What we Owe to Each Other*, Cambridge (Mass.), Belknap.
- Smith, Michael (1994) *The Moral Problem*, Oxford, Blackwell.
- von Wright, Georg Henrik (1951) « Deontic Logic », *Mind*, vol. 60, p. 58-74.
- Williams, Bernard (1981) « Internal and External Reasons », repris dans *Moral Luck*, Cambridge, Cambridge University Press.